

Ambassade
de la République du Mali
auprès de la Confédération Helvétique

11

VINGTIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN PERIODIQUE
UNIVERSEL (EPU)

MADAGASCAR

Lundi, 3 novembre 2014 (matin)

Monsieur le Président,

Le Mali souhaite la bienvenue à la délégation malgache et la remercie pour la qualité de sa présentation.

Nous nous félicitons de la bonne coopération existant entre la République de Madagascar et les procédures et mécanismes de défense des droits de l'homme.

La délégation du Mali salue les efforts déployés par le Gouvernement malgache pour mettre en œuvre les recommandations qu'il a acceptées, en 2010, lors du premier cycle de l'EPU.

Le Mali se félicite de l'organisation réussie des élections présidentielles du 20 décembre 2013 qui ont permis le retour de ce pays à l'ordre constitutionnel normal. C'est aussi l'occasion de saluer l'engagement ferme du Président de la République malgache à ériger en priorité nationale la lutte contre la torture et les mauvais traitements.

En formant le vœu que les résultats susvisés soient durablement consolidés dans le temps, ma délégation souhaiterait faire les recommandations suivantes à Madagascar :

1°) Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

2°) Renforcer les mesures prises au plan national pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes.

Je vous remercie.